



Les Archers de Saint Georges de Brunstatt

Affiliation FFTA n° 0668169

www.asg-brunstatt.fr

Vous invitent à leur concours qualificatif
2 x 18m en salle 2 départs sans finales

Le dimanche 27 octobre 2024

A la salle omnisports située 8 rue du Bitz à Brunstatt (68350)

GPS : Latitude 7.31527000 – Longitude 47.73161000

Programme

Départ 1

8h00 Ouverture du greffe

8h30 Début de l'échauffement à la distance

9h00 Début des tirs, sans volée d'essai

Départ 2

13h00 Ouverture du greffe

13h30 Début de l'échauffement à la distance

14h00 Début des tirs, sans volée d'essai

Palmarès env. 20 minutes après la fin des tirs.

Contrôle du matériel durant l'échauffement.

Inscriptions

Date limite d'inscription : **22/10/2024**

Nombre de places par départ : **52 places**

Mises

Jeunes U11 à U18 : **8€**

Jeunes U21 et Adultes S... : **10€**

Paiement : de préférence par virement bancaire (RIB à demander) sinon par chèque à l'ordre des **Archers de Saint Georges** ou en espèces au greffe.

Arbitres : BIZIEUX Pascal
PATALAS Vincent

Greffe : présentation de la licence **avec photo** en version soit papier soit dématérialisée ou à minima n° de licence + pièce d'identité.

Tenue : selon règlement FFTA mais le port de chaussures de sport est exigé.

Blasons : selon le règlement FFTA. Possibilité pour les arcs classiques tirant sur blason de 40 de choisir entre le blason monospot (normal) ou trispots.

Récompenses

Individuelles : médailles pour les trois meilleur(e)s de chaque catégories.

Restauration

Buvette sur place proposant de la petite restauration (sandwichs, pâtisseries, boissons).

Demande d'inscription à envoyer **avant le 22/10/2024** accompagnée du paiement :

Par courrier à : **Thomas Muller - 6 rue Hubert de la Cassinière - 68210 Balschwiller**

Par mail à : greffe@asg-brunstatt.fr



Demande d'inscription

Concours 2x18m 2 départs sans finales du dimanche 26 octobre 2024

Club :

Contact :

Portable :

Mail :

Nom prénom	N° de licence	Départ (1) 1 ou 2	Catégorie	Arme CL – CO – Nu	Blason (2) Mono ou tri	Mobilité réduite (3)	Mises (4)
Total :							

- 1) La participation d'un archer aux 2 départs ne pourra se faire qu'en cas de places disponibles.
- 2) Choix possible uniquement pour les arcs classiques tirant sur blason de 40.
- 3) Cocher « X » si personne à mobilité réduite (ex. fauteuil roulant), préciser en commentaire la possibilité ou non d'entrer et sortir du pas de tir.
- 4) Paiement de préférence par virement bancaire (RIB à demander) sinon par chèque à l'ordre des Archers de Saint Georges ou en espèces au greffe.